

Conférence

Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), nouvelle forme d'organisation du patrimoine

Plus de trente ans après les propositions présentées par le professeur Champaud, le Parlement a adopté le projet de loi portant création du statut de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL). En rupture avec le dogme de l'unicité du patrimoine, la loi n° 2010-658 du 15 juin 2010 permet aux personnes physiques, professionnel libéral, commerçant ou artisan et agriculteur de disposer de deux patrimoines, l'un composé des biens affectés à l'activité professionnelle, seul gage des créanciers professionnels, l'autre servant de gage aux créanciers privés.

La réforme, au-delà des réserves qu'elle suscite, pose un certain nombre d'interrogations. Aussi, apparaît-il nécessaire de déterminer les problèmes juridiques soulevés par cette nouvelle technique d'organisation de l'entreprise ?

A ce titre, le Master 2 Droit privé général et le Master 2 Juriste d'entreprise vous proposent une conférence vous permettant de mieux comprendre cette nouvelle technique d'organisation de l'entreprise.

Thèmes abordés :

- EIRL et patrimoine
- EIRL et droit de la famille
- EIRL, procédures collectives et garanties
- EIRL et fiscalité

Date : 17 Février 2011, 18h00

Lieu : Université de Franche-Comté, UFR SJEPG, Faculté de droit, Amphithéâtre Cournot, Bâtiment Fourier, 45 D, Avenue de l'Observatoire, 25000 Besançon
Entrée libre et gratuite

Contacts :

Jean-Philippe Tricoire, jphtricoire@gmail.com

Benoît Grimonprez, bgrimon@univ-fcomte.fr

Kevin Appointaire, kev1a2p@hotmail.fr

Fontana Floriane, fontana_floriane@orange.fr